



RÈGLEMENTS TIRAGE

Sondage concernant la Politique familiale municipale de la Ville d'Otterburn Park

Afin de mettre à jour sa Politique familiale municipale, la Ville d'Otterburn Park souhaite obtenir l'avis de ses citoyens. Pour encourager la participation citoyenne, la Ville effectuera un tirage au sort parmi l'ensemble des répondants.

Conditions et exclusions :

- Être âgé de 18 ans ou plus;
- Être résident d'Otterburn Park (preuve de résidence demandée);
- Les employés de la Ville d'Otterburn Park, ses représentants, ses mandataires et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent pas participer à ce tirage.

Prix à gagner :

- 10 (dix) paires de billets pour assister au **Cabaret de l'humour***, présenté par Les Diffusions Pointe-Valaine, à la salle culturelle et communautaire de la Pointe-Valaine, située au 85, rue d'Oxford, Otterburn Park.

Méthode et date limite de participation :

Afin de participer au tirage, la personne doit répondre à toutes les questions du sondage et indiquer son adresse courriel à l'endroit indiqué au sondage.

Le tirage sera fait à partir de la base de tous ceux qui ont répondu au sondage et indiqué une adresse courriel. Les inscriptions par courriel ou par Facebook ne sont pas acceptées.

Le sondage devra être complété **entre le 27 mars et 21 avril 2024**.

Attribution des prix :

Un tirage au sort sera effectué le 23 avril.

Désignation des gagnants :

Les gagnants seront contactés par courriel et seront annoncés sur le site Internet et la page Facebook de la Ville. En participant à ce concours, les gagnants acceptent que leur nom soit diffusé à des fins promotionnelles.

Réclamation des prix :

Les gagnants devront répondre au courriel envoyé par la Ville dans un délai de deux jours ouvrables. Par la suite, un rappel sera effectué. Si la Ville n'obtient aucune réponse du gagnant dans les 24h ouvrables suivant le rappel, un autre nom sera tiré.

La personne qui vient récupérer son prix devra présenter une pièce d'identité et preuve de résidence. Les gagnants devront récupérer leur prix dans les 30 jours suivant le tirage, soit avant le 23 mai, avant 16h30, au 601, chemin Ozias-Leduc, Otterburn Park. Autrement, la Ville conservera les billets afin de les utiliser dans le cadre d'un autre événement.

**Pour connaître les dates des spectacles pour le Cabaret de l'humour, rendez-vous à www.pointevalaine.ca*